

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
MARDI, LE 8 SEPTEMBRE 2009
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Olivier Gillet*
Raynald Demers
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*

Absent : *Pierre Gauthier*

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 3 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - a) séance ordinaire du 3 août 2009
3. Administration financière
 - a) encaissements d'août 2009
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer d'août 2009
4. Cas particuliers
 - a) Boîtes aux lettres rurales
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
 - a) Suivi
7. Règlement constituant un site du patrimoine
8. Règlement modifiant le règlement 192 relatif au plan d'urbanisme
9. Demande d'autorisation à la CPTAQ / RK Multiservices Inc. (Réjean Gagné)
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ / Béton provincial
11. Demande d'autorisation à la CPTAQ / Ferme Chadrigue
12. Demande de dérogation mineure / Groupe Roussel, rue Sainfoin, lot 344 ptie (344-140)
13. Dossier 139 ave Mont-Comi
14. Séminaire de formation – PG Govern
15. Festival de la marche – Édition 2009
16. Renouvellement d'adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent
17. Renouvellement d'adhésion au CRE Bas-Saint-Laurent
18. Démission de la coordonnatrice en loisirs
19. Ameublement pour bibliothèque municipale
20. Programmation de travaux – Taxe d'accise 2010-2013
21. Prolongement des services – Rue Neigette
22. Régie inter municipale – Cueillette matières résiduelles
23. Demande d'aide pour l'entretien de la rue De la Tourterelle
24. Période de questions
25. Varia

- a) indexation du loyer CPE

26. Levée ou ajournement de la séance.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-159

*Proposé par Réjean Gagné
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- a) *séance ordinaire du 3 août 2009*

2009-160

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Raynald Demers*

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 août 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

- a) *encaissements d'août 2009*

Le bordereau des encaissements d'août 2009 totalise 15 935,90 \$.

- b) *adoption du bordereau des comptes à payer d'août 2009*

Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 août 2009.

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois d'août 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2009-161

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois d'août 2009 au montant de 94 824,99 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. CAS PARTICULIERS

a) Boîtes aux lettres rurales

Considérant que Postes Canada a entrepris il y a quelques mois une vaste opération d'inspection des boîtes aux lettres rurales;

Considérant que plusieurs contribuables ont dû apporter des modifications à leur installation afin de continuer à recevoir ce service de Postes Canada;

Considérant que plusieurs contribuables considèrent que les normes d'installation établies par Postes Canada sont extrêmement rigides;

Considérant que des contribuables souhaitent que le conseil intervienne dans ce dossier.

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Réjean Gagné
Appuyé par Olivier Gillet*

2009-162

Et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Donat dénonce la rigidité dont fait preuve Postes Canada auprès des propriétaires de boîtes aux lettres rurales et demande que les normes d'installation de ces boîtes soient appliquées avec plus de souplesse. Le conseil souhaite également rencontrer un représentant de Postes Canada afin de discuter de ce sujet.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE.

6. DOSSIER EAU POTABLE.

a) *Suivi*

7. RÈGLEMENT # 307 CONSTITUANT UN SITE DU PATRIMOINE

Monsieur Jean-Louis Moisan propriétaire de l'ancien presbytère fait part au conseil de son opposition à l'adoption d'un tel règlement. Le conseil désire rediscuter de la question lors d'une table de travail.

8. RÈGLEMENT # 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 192 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Ce projet de règlement est conditionnel à l'adoption du règlement # 307.

9. DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ / RK MULTISERVICES INC.

Considérant les contraintes naturelles à la circulation de machinerie imposées par la rivière Neigette;

Considérant que les emplacements visés conservent en tout leurs vocations agricoles;

Considérant que le projet aura pour conséquence d'améliorer l'efficacité des activités agricoles des deux parties;

Considérant que le projet respecte les plans et règlements d'urbanisme;

2009-163

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu d'appuyer la demande d'autorisation no DA2009-03 de RK Multiservices Inc. (M. Réjean Gagné) pour l'aliénation d'une partie de terrain.

ADOPTÉ

10. **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ / BÉTON PROVINCIAL**

Des informations supplémentaires sont requises dans ce dossier. Ce point est reporté.

11. **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ / FERME CHADRIGUE**

Considérant que les deux entités conservent des superficies et des immobilisations agricoles permettant la poursuite d'activités agricoles viables;

Considérant que le projet permet la poursuite d'activités agricoles dans ce secteur agricole homogène;

Considérant que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme;

2009-164

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu d'appuyer la demande d'autorisation de Ferme Chadrigue auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

12. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/ GROUPE ROUSSEL, RUE SAINFOIN**

Le requérant demande une dérogation mineure afin de réduire la profondeur minimale requise pour un terrain partiellement desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac. La profondeur moyenne projetée serait de 57,07 mètres plutôt que les 75 mètres requis au Règlement de lotissement. La superficie totale du terrain sera toutefois légèrement supérieure au minimum requis de 2 000 mètres carrés, soit de 2 089,9 mètres carrés.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait la subdivision cadastrale d'un nouveau terrain pour l'implantation d'une résidence unifamiliale ou saisonnière.

Considérant que malgré la profondeur insuffisante, la superficie minimale est respectée;

Considérant que le terrain n'est pas directement en bordure d'un cours d'eau;

Considérant que la configuration des lieux ne permet pas de respecter la profondeur de terrain minimale;

Considérant que la configuration du terrain permet l'implantation d'une résidence saisonnière et une installation septique conformes aux autres normes des règlements;

Considérant que le projet ne créera aucun préjudice aux voisins;

Considérant le préjudice qui pourrait être causé au requérant en cas de refus, soit l'impossibilité de réaliser le projet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure.

2009-165

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le conseil accorde au Groupe Roussel Inc. (lot 344 ptie (344-140), rue Sainfoin) la dérogation mineure demandée sans autres conditions que le respect des autres normes prévues aux règlements.

ADOPTÉ

13. DOSSIER 139, AVENUE MONT-COMI

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a fait parvenir à deux reprises au propriétaire du 139 avenue Mont-Comi une lettre l'enjoignant de ce conformer aux articles 11, 12, 13 et 28 de notre règlement sur les nuisances (numéro 294);

Considérant que suite à ces lettres rien n'a été fait pour améliorer la propreté des lieux;

2009-166

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Réjean Gagné*

Et unanimement résolu de transmettre ce dossier à Me Marion Pelletier si rien n'est fait d'ici le 14 septembre 2009 afin d'entreprendre des procédures pour que notre règlement soit respecté.

ADOPTÉ

14. SÉMINAIRE DE FORMATION PG GOVERN

2009-167

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le conseil autorise le directeur général et la secrétaire-trésorière/directrice général adjointe à s'inscrire au séminaire de formation MégaGest de PG Govern qui se tiendra à Rimouski le 16 septembre prochain. Une dépense de 350\$ est autorisée pour défrayer les frais d'inscription à ce séminaire. Les frais de déplacement seront payés sur présentation de pièces justificatives. Il est de plus résolu d'autoriser la fermeture du bureau mercredi le 16 septembre 2009.

ADOPTÉ

15. FESTIVAL DE LA MARCHE – ÉDITION 2009.

2009-168

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Raynald Demers*

Et résolu que le conseil autorise une dépense de 200\$ afin de défrayer conjointement avec le CDD Saint-Donat – Mitis les coûts de location d'un autobus pour le transport des participants au Festival de la marche qui se déroulera le 27 septembre prochain dans le Sentier national.

ADOPTÉ

16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

2009-169

*Proposé par Réjean Gagné
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu de renouveler notre cotisation annuelle à l'Association touristique de Bas-Saint-Laurent au montant de 240\$ plus taxes.

ADOPTÉ

17. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CRE DU BAS-SAINT-LAURENT

2009-170

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu de renouveler notre cotisation annuelle au Conseil Régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent au montant de 25 \$.

ADOPTÉ

18. DÉMISSION DE LA COORDONATRICE EN LOISIRS

Dans une lettre datée du 17 août 2009, la coordonnatrice en loisirs et responsable de la mise sur pied d'une politique familiale, Marie-Ève Belliveau Brunet nous informe qu'elle démissionne de son poste à compter du 27 août. Elle nous fait part qu'en raison de son retour aux études, elle a de la difficulté à concilier les exigences de ce poste et ses études. Le conseil fera l'évaluation de ce dossier lors d'une prochaine table de travail.

19. AMEUBLEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

La responsable de la bibliothèque municipale, madame Madeleine Leclerc, soumet au conseil une demande d'achat d'ameublement pour la bibliothèque suite au déménagement de celle-ci. La demande sera analysée lors de la prochaine table de travail.

20. PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TAXE D'ACCISE 2010-2013

Suite à l'offre de services de BPR Groupe-conseil au sujet de la future programmation de travaux à réaliser dans le cadre du Programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence, le conseil désire obtenir des informations sur l'admissibilité de certains travaux d'amélioration à apporter à notre usine d'épuration.

21. PROLONGEMENT DES SERVICES – RUE NEIGETTE

À notre demande la Firme BPR nous a préparé une estimation préliminaire concernant le prolongement des services sur la rue Neigette. Le prolongement qui s'étendrait jusqu'au numéro civique # 134 comprendrait la pose d'une conduite d'égout domestique et d'eau potable ainsi que la réfection complète de la voirie est estimé à 942 600.00 \$. Ce projet sera présenté sous peu aux contribuables concernés.

22. RÉGIE INTER MUNICIPALE – CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Des discussions sont présentement en cours avec la municipalité de La Rédemption afin de former une régie inter municipale pour la cueillette des matières résiduelles.

23. DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DE LA RUE DE LA TOURTERELLE

2009-171

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le conseil accepte de verser à l'Association des propriétaires de la rue de la Tourterelle une somme d'argent en guise d'aide à l'entretien des rues privées. Ce montant représentera 15% de la taxe foncière qui sera perçue en 2010 sur les immeubles construits sur ces rues et sera payé en deux versements, soit 80% en janvier 2010 et 20% en avril 2010 suite à la présentation d'un rapport sur les coûts réels d'entretien. Pour recevoir cette aide dans le futur, l'Association devra se conformer à la politique d'aide à l'entretien des rues privées.

ADOPTÉ

24. PÉRIODE DE QUESTIONS.

25. VARIA

a) Indexation loyer CPE

2009-172

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le coût du loyer pour la location d'un local au Centre communautaire Le Vieux collège au CPE Les Pinsons soit indexé de 3,11% pour la prochaine année. Cette augmentation est effective à compter du 1^{er} septembre 2009 tel que prévu au bail de location signé en 2006.

ADOPTÉ

26. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.

2009-173

Proposé par Réjean Gagné et résolu que la session soit levée

ADOPTÉ À 21h30

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....